

31402

COMMUNE D ODARS

Code INSEE

Commune

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Patrice ARSÉGUEL, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 1 107 248.21 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents : 9
 Nombre de suffrages exprimés : 12
 Irrégularités : 3
 VOTES : Contre 0 Pour 12

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	219 553.91 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	887 694.30 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	1 107 248.21 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	360 408.74 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-1 199 258.15 €
Besoin de financement F	=D+E -838 849.41 €
AFFECTATION = C	=G+H 1 107 248.21 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	838 849.41 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	268 398.80 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Patrice ARSÉGUEL, Maire, compte tenu de la transmission, le 20/03/2024 et de la publication le 21/03/2024.

A Odars, le 20/03/2024.

